



## Comment orienter votre organisation pour qu'elle devienne centrée sur les jeunes – Introduction

### Introduction – Les jeunes la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR)

Dans toute l'histoire, jamais il n'y a eu autant de jeunes en vie qu'aujourd'hui : le quart de la population mondiale est composé de jeunes âgés entre 10 et 24 ans. Parmi eux, 9 sur 10 environ vivent dans le monde moins développé. Or, bien qu'ils représentent une part importante de la population mondiale, les jeunes n'ont pas toujours la possibilité de participer à la société dans une même mesure que leurs aînés. La plupart des pays fixent le droit de vote à 18 ans et les jeunes tendent à être moins bien représentés dans les systèmes politiques formels ainsi que, plus généralement, au travail.

Pour ce qui est des enjeux concernant la santé et les droits sexuels et reproductifs, au sein de l'IPPF, nous reconnaissons que ce sont souvent les jeunes qui ont le fardeau le plus lourd à porter. Ils sont victimes d'un taux de prévalence du VIH disproportionné et le sida est la deuxième principale cause de décès parmi les jeunes dans le monde entier. Les complications liées à la grossesse constituent la deuxième cause de décès chez les filles âgées entre 15 et 19 ans. Quant au rôle de l'âge, force est de constater que le genre est un facteur déterminant dans la réalisation de ses droits : bien souvent, la discrimination fondée sur le sexe inflige aux filles et aux jeunes femmes des obstacles considérables à surmonter pour vivre une vie à l'abri du danger et en bonne santé.

### Pourquoi impliquer les jeunes dans nos actions ?

Tout d'abord, les jeunes ont le droit de participer aux décisions qui les concernent. Pour les moins de 18 ans, ce droit est énoncé dans la Convention relative aux droits de l'enfant (que 196 pays ont ratifiée)<sup>1</sup>.

Et comme on vient de le dire, les jeunes sont partout ! Il ne fait pas de doute qu'ils devraient être inclus dans les décisions qui touchent à leur santé et à leur bien-être. Au sein de l'IPPF, les jeunes constituent près de la moitié des bénéficiaires qui se présentent à nos cliniques pour obtenir des soins de santé et du soutien et bien souvent ce sont eux la cible des projets que nous planifions pour améliorer la santé sexuelle et reproductive. Il est donc logique de faire appel à eux pour s'assurer que ces projets vont réellement s'adresser à d'autres jeunes. À l'IPPF, les jeunes ne sont pas seulement des « usagers de service » mais aussi des leaders, des défenseurs, des éducateurs et bien plus encore. Toutefois nous ne pouvons pas compter d'office à ce que ce rôle leur soit dévolu. À moins d'une démarche délibérée de notre part sollicitant la participation des jeunes, rien ne garantit qu'ils feront partie de notre programmation, de nos équipes et de nos organes directeurs.

1. <https://www.unicef.org/crc/files/Right-to-Participation.pdf>

Une déclaration commune mondiale sur la participation constructive des jeunes (à venir) a récemment été élaborée par un groupe d'organisations dirigées par des jeunes et au service des jeunes. C'est en ces termes qu'elle définit la participation constructive des jeunes : « *Un partenariat entre jeunes et adultes ouvert à tous, délibéré et fondé sur le respect mutuel, où le pouvoir est partagé, les contributions respectives appréciées et où les idées, les points de vue, les compétences et les forces des jeunes font partie intégrante de la conception et de l'exécution des programmes, stratégies, politiques, mécanismes de financement et organisations qui se répercutent sur leur vie et leur communauté, leur pays et sur le monde entier.* »

La déclaration décrit aussi quelques grands principes à la participation des jeunes, notamment faire en sorte qu'elle soit **fondée sur les droits, transparente, volontaire, respectueuse et universelle, et qu'elle soit sans danger**. Elle pourrait vous être utile pour prendre du recul sur vos actions : votre organisation dispose-t-elle de procédures efficaces pour protéger les enfants et les jeunes de risques de discrimination et de maltraitance ? Prenez-vous les mesures nécessaires pour veiller à faire appel à un groupe varié de jeunes dans vos actions à tous les niveaux (adolescents, jeunes handicapés, jeunes dépourvus d'accès à des études supérieures,...) ? Vos mesures vont-elles au-delà du geste purement symbolique pour inscrire véritablement la participation dans vos actions plutôt que de se présenter sous la simple forme d'une consultation de circonstance ?

### Autres ressources

Ce document n'est qu'une introduction succincte à la participation constructive des jeunes et à l'approche de l'IPPF centrée sur les jeunes. Si vous désirez en savoir plus, nous vous recommandons de consulter ces documents sur Internet :

IPPF (2015) Placer les jeunes au centre des préoccupations : Comment être centré sur les jeunes au 21<sup>ème</sup> siècle [https://www.ippf.org/sites/default/files/ippf\\_youngatheart\\_fr.pdf](https://www.ippf.org/sites/default/files/ippf_youngatheart_fr.pdf)

Mama Cash (2018) Girls to the Front: A snapshot of girl-led organising [https://www.mamacash.org/media/publications/girlstothefront\\_report\\_web.pdf](https://www.mamacash.org/media/publications/girlstothefront_report_web.pdf)

International HIV/AIDS Alliance - Viser plus haut : 10 stratégies pour une participation significative des jeunes [https://www.aidsalliance.org/assets/000/002/564/viser\\_plus\\_haut\\_10\\_strategies\\_pour\\_une\\_participation\\_significative\\_des\\_jeunes\\_original.pdf](https://www.aidsalliance.org/assets/000/002/564/viser_plus_haut_10_strategies_pour_une_participation_significative_des_jeunes_original.pdf)

CHOICE for youth and sexuality – resource hub on Meaningful Youth Participation <https://www.youthdoit.org/themes/meaningful-youth-participation/myp-resources/>



# Liste de contrôle

Critique de notre action et possibles améliorations

La liste de contrôle sous-visée (loin d'être exhaustive !) donne des exemples de questions à vous poser pour apprécier l'engagement de votre organisation à axer son action sur les jeunes. Interrogez les employés et les bénévoles de votre organisation (en cherchant bien sûr à cibler les jeunes !) afin de cerner les domaines où vous devez concentrer vos efforts pour renforcer votre engagement concret à la participation des jeunes :

## Programmes

Essayez d'obtenir la participation d'une sous-section représentative des communautés avec lesquelles vous travaillez et tentez de faire tomber le plus d'obstacles potentiels possible. Par exemple, y a-t-il lieu de prévoir le financement de services de garde d'enfants pour permettre à de jeunes parents de participer aux réunions de planification ? Vos matériels et vos lieux de réunion sont-ils accessibles à des personnes handicapées ?

- Les jeunes sont inclus dans la conception, la mise en œuvre ainsi que dans la surveillance et l'évaluation de nos programmes
- Lorsque l'organisation fournit des services de soutien ou d'éducation directement aux jeunes, les jeunes des groupes bénéficiaires participent à leur prestation et à leur évaluation
- Jeunes et adultes (y compris des prestataires de services) reçoivent des formations aux questions relatives à la participation des jeunes et à leur non-discrimination
- Sont impliqués à tous les niveaux des jeunes d'horizon, d'âge, d'orientation sexuelle et d'identité de genre variés

✓ ✗ Améliorations à faire

## Plaidoyer et partenariats

Il ne suffit pas de financer la participation de jeunes aux réunions pour garantir leur participation constructive à des actions de plaidoyer ! Il est indispensable de consacrer le temps et les moyens nécessaires au renforcement des capacités et au soutien continu des représentants des jeunes. Il convient d'apporter aux jeunes un espace et une chance d'élaborer des messages et des actions de plaidoyer qui leur sont propres.

- Les jeunes participent à l'établissement de priorités de plaidoyer et à l'encadrement de coalitions
- L'organisation noue des partenariats et des alliances avec des organisations et des réseaux dirigés par des jeunes et axés sur les jeunes, dans le domaine de la SDR et au-delà
- Jeunes et réseaux de jeunes sont sollicités et mobilisés dans le cadre d'initiatives de plaidoyer nationales, régionales et internationales

✓ ✗ Améliorations à faire

## Engagement institutionnel

L'IPPF impose aux comités de direction à tous les niveaux de la Fédération l'obligation d'au moins 20 % de représentation des jeunes. Cette obligation vise aussi bien les associations membres au niveau national que le conseil d'administration mondial de l'IPPF, le but recherché étant d'assurer la participation concrète des jeunes au plus haut niveau décisionnel de l'organisation.

- La priorité est donnée à la programmation et à la participation des jeunes, en en prévoyant les coûts dans les plans stratégiques et annuels
- Des politiques de protection de l'enfant et de participation des jeunes sont activement mises en œuvre et des formations à la sauvegarde sont dispensées aux employés et aux parties prenantes
- Des mécanismes officiels existent pour amener les jeunes à participer à la planification stratégique et à être représentés au sein des organes directeurs

✓ ✗ Améliorations à faire

## Programmes

En matière de recrutement, il nous arrive parfois d'imposer à notre insu des obstacles aux jeunes. L'obligation d'un certain nombre d'années d'expérience professionnelle ou de diplômes spécifiques peut avoir pour effet d'exclure des candidats prometteurs, notamment parmi les jeunes. N'oubliez pas que ceux qui sont en tout début de carrière ont moins d'expérience en matière de recrutement : veillez à adopter des procédures à la fois claires et transparentes. Songez à mettre des annonces dans des médias qui inciteront les jeunes à postuler.

- Des possibilités sont offertes aux employés d'assumer des rôles d'encadrement et d'administration
- Les jeunes bénévoles reçoivent des indemnités pour leurs frais et une rémunération s'il y a lieu ; les stages offerts par l'organisation sont rémunérés au salaire minimum vital
- Les procédures de recrutement et de prise de fonction garantissent l'engagement des employés à la défense des droits des jeunes
- Des politiques RH sont en place pour éliminer tous les obstacles structurels à l'embauche de jeunes, surtout pour les postes de base

✓ ✗ Améliorations à faire